



VISITE MEDICALE

A destination des parents et du médecin traitant

Veuillez apporter ces documents lors de la visite médicale auprès de votre médecin traitant pour votre engagement JSP

Montauban, le 18 août 2023



**LE MÉDECIN-CHEF AU(X) MÉDECIN(S) NON
SAPEUR(S)-POMPIER(S)**



OBJET : Aptitude médicale des jeunes sapeurs-pompiers (JSP).
PJ : 1 certificat médical.

Cher confrère,

L'adolescent (11-18 ans) que vous allez voir en visite médicale a intégré une section de Jeunes Sapeurs-Pompiers. Ces sections sont destinées à former des jeunes pendant quatre cycles, au terme desquels ils pourront éventuellement prétendre à un engagement de sapeur-pompier volontaire (SPV).

Leur formation allie théorie, pratique et activités physiques et sportives. L'aptitude demandée est par conséquent une non contre-indication aux activités physiques et sportives.

Cependant, il est primordial que ce jeune puisse être informé, dès maintenant, d'une éventuelle inaptitude à la fonction de sapeur-pompier. En effet, il serait difficilement acceptable pour ce jeune qu'au terme des quatre cycles de formation qu'il a suivis, il soit déclaré inapte lors de sa visite d'engagement en qualité de sapeur-pompier volontaire sans en avoir été avisé auparavant. Vous trouverez ci-dessous une liste « non exhaustive » des principales causes d'inaptitude à la fonction de SPV, ainsi qu'un questionnaire rempli par les parents.

En cas de découverte d'une cause probable d'inaptitude à l'engagement en qualité de sapeur-pompier volontaire, il n'y aura pas lieu de lui interdire l'accès à la formation s'il ne présente pas de contre-indication à la pratique d'une activité physique et sportive. Je vous remercie également de bien vouloir me tenir informé par retour de courrier de ce cas probable d'inaptitude.

Par ailleurs, sachez que les JSP bénéficieront d'une visite médicale avec un médecin sapeur-pompier en début de 3^{ème} cycle.

Le service de santé et de secours médical du service départemental d'incendie et de secours de Tarn-et-Garonne reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le médecin-chef,

Médecin colonel Benjamin BLONSTEIN

Principales causes d'inaptitude :

1. Asthme traité.
2. Myopie (l'acuité visuelle sans correction doit être supérieure à 6/10 à la somme des deux yeux).
3. Scoliose avec angle supérieur à 15°.
4. Acuité auditive à plus de 20dB entre 250 et 2000 Hz.
5. Pathologies cardio-vasculaires.
6. IMC supérieur à 30. Être vigilant avec les très petits gabarits.
7. Antécédent de crise convulsive non hyperthermique.



CERTIFICAT MEDICAL
A LA PRATIQUE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Article L231-2-1 du code du sport

Je soussigné
docteur en médecine,
demeurant à

certifie avoir examiné ce jour

Nom : Prénom :

né(e) le

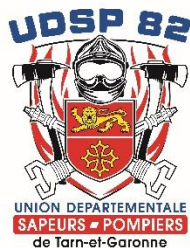
et n'avoir constaté ce jour aucune contre-indication cliniquement décelable à la pratique de toutes les activités physiques et sportives des Jeunes Sapeurs-Pompiers et plus précisément, des disciplines suivantes en compétition :

- ☐ Cross-country
- ☐ Epreuves athlétiques (saut en hauteur, poids, demi-fond, vitesse)
- ☐ Grimper de corde
- ☐ Natation
- ☐ Parcours Sportifs du Sapeur-Pompier
- ☐ Rassemblements Techniques Départementaux, Régionaux et Nationaux
- ☐ Autre :

Certificat valable une année à compter du

Fait à, le

Cachet et signature



QUESTIONNAIRE MÉDICAL JSP

(à retourner au médecin non sapeur-pompier réalisant la visite médicale effectuée en amont du cycle III)

Les différentes rubriques sont à remplir par les parents et à compléter le jour de la visite avec le médecin.

Nom et Prénom :

Adresse :

Date de naissance :/...../20..... **Poids** : kg..... **Taille** : cm

Antécédents familiaux : avez-vous connaissance de maladies particulières (cardiaques, pulmonaires, du diabète ou autres) :

Antécédents personnels : Votre enfant présente-il ou a-t-il présenté :

Des troubles cardiaques. Si oui, lequel ?	Oui	Non
Des troubles respiratoires (asthme)	Oui	Non
Des troubles digestifs explorés en milieu spécialisé	Oui	Non
Une scoliose	Oui	Non
Des crises convulsives	Oui	Non
Du diabète	Oui	Non
Un traumatisme crânien	Oui	Non
Des fractures, entorses ou luxations. Si oui, précisez :	Oui	Non
Un accident sérieux ou une hospitalisation. Si oui, précisez :	Oui	Non
Prend-il un traitement ? Si oui, précisez :	Oui	Non
Porte-t-il des lunettes ou des lentilles ? Si oui, pouvez-vous fournir son acuité visuelle sans correction et avec correction pour chaque œil ?	Oui	Non

Si vous avez répondu OUI à une des questions, merci de fournir les comptes-rendus du médecin ou de l'hôpital.

Vaccinations :

- Joindre une photocopie des pages vaccinations du carnet de santé.
- Informer les parents que la vaccination Hépatite B est obligatoire pour être recruté en tant que sapeur-pompier. Il est conseillé de la pratiquer en JSP3 de façon à ne pas retarder le recrutement.

Fait à le

Signature du(des) représentant(s) légal(aux)